

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne la prise du contrôle exclusif de la société « Viterra Limited » par la société « Bunge Global SA », via l'acquisition de 100% de son capital social et droits de vote associés

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : la société « Bunge Global SA »
- **La cible** : la société « Viterra Limited »

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif

Secteurs économiques concernés

- Secteur de l'agroalimentaire.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 janvier 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Une notification a été soumise au Conseil de la concurrence relative à un projet d'opération de concentration, consistant en l'acquisition du contrôle exclusif de Viterra Limited (Viterra) par Bunge Global SA (Bunge) à travers l'acquisition de 100% de ses actions et des droits de vote y afférents.

Bunge est une société cotée à la bourse de New York et dont le siège se trouve dans le Missouri, aux États-Unis. Elle est principalement active dans la vente de produits agricoles transformés, tels que les tourteaux d'oléagineux.

Viterra est une société dont le siège se trouve à Rotterdam, aux Pays-Bas. Elle est principalement active dans la vente de produits agricoles non transformés, tels que les céréales.

Fait à Rabat le 04 janvier 2024.